

OCDE/OECD

4189

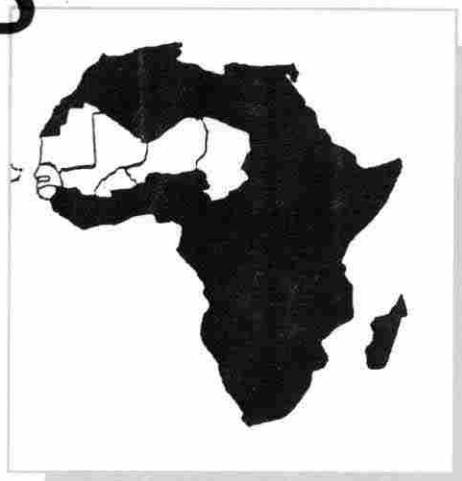
Organisation de Coopération
et de Développement Economiques

Organisation for Economic
Co-operation and Development

CILSS

Comité permanent Inter-Etats
de Lutte contre la Sécheresse
dans le Sahel

Permanent Inter-State Committee
for drought Control in the Sahel



CLUB DU SAHEL



PROMOTION DES ECHANGES REGIONAUX DANS L'ESPACE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

D(90)345
Mai 1990

Diffusion restreinte

**PROMOTION DES ECHANGES REGIONAUX DANS
L'ESPACE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE**

I. UNE INITIATIVE NOUVELLE DU CLUB DU SAHEL

Les membres du Club du Sahel¹ veulent charger le Secrétariat du Club d'une tâche nouvelle. Cette tâche consiste à faciliter la création, le financement et les travaux d'une "cellule pour la promotion des échanges régionaux" dans une région qui couvre l'Afrique de l'Ouest, le Tchad, le Cameroun et la République Centrafricaine. Dans cette note, on désignera cet ensemble par "la région"².

La cellule pour la promotion des échanges régionaux aurait pour tâche essentielle d'organiser un dialogue sur la dimension régionale des politiques économiques et des politiques agricoles entre les pays de la région et les agences de coopération qui s'efforcent d'aider les pays qui la composent. Ce dialogue est actuellement très insuffisant, voire inexistant.

Les membres du Club du Sahel ont suggéré que cette cellule soit hébergée par la Banque Africaine de Développement (Abidjan, Côte d'Ivoire).

Ils ont suggéré également :

- que la cellule hébergée par la BAD soit une structure légère, informelle et autonome ;
- que la gestion de la cellule soit souple et transparente ;
- que la cellule soit un projet expérimental dont la durée initiale pourrait être limitée à trois ans ;
- que la cellule puisse bénéficier de l'appui intellectuel et technique du Secrétariat du Club du Sahel.

Plusieurs membres du Club du Sahel (Canada, Etats-Unis, France, Pays-Bas) ont exprimé l'intention de financer la cellule.

On trouvera ci-dessous des indications sur :

- les motifs de l'initiative proposée par les membres du Club du Sahel ;
- la genèse de cette initiative et les réactions qu'elle a suscitées ;
- un projet préliminaire pour la mise en oeuvre de la cellule ;
- un budget prévisionnel.

¹ Allemagne, Autriche, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Japon, Pays-Bas et Suisse.

² C'est-à-dire : les pays sahéliens membres du CILSS (Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad), les pays du Golfe de Guinée (Guinée, Sierra Leone, Libéria, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigéria, Cameroun) et la République Centrafricaine.

II. MOTIFS DE L'INITIATIVE

- L'avenir économique des pays membres du CILSS est inséparable de l'avenir économique des pays de leur entourage (pays du Golfe de Guinée, République Centrafricaine).

Depuis près de quinze ans, le CILSS³ et le Club du Sahel se sont associés pour faire avancer le développement et les réformes de politique économique dans les pays du Sahel, en particulier, les réformes des politiques agricoles et alimentaires.

Trois temps forts ont marqué les efforts de réforme des politiques agricoles et alimentaires. Le Colloque de Nouakchott (Mauritanie) en 1979, le Colloque de Mindelo (Cap Vert) en 1986 et le Colloque de Lomé (Togo) en 1989.

En 1979, le Colloque de Nouakchott a mis en évidence les liens qui unissent la production, la productivité agricole, la commercialisation, le stockage des céréales, l'utilisation et la diffusion des intrants et la valorisation des produits agricoles locaux pour composer la politique alimentaire et, l'on s'est interrogé, dès cette époque, sur les rôles respectifs de l'Etat et de la société civile dans la conception et l'exécution d'une politique agricole favorable à la sécurité alimentaire dans le Sahel.

En 1986, quelques améliorations marquaient la politique agricole des pays sahéliens mais il subsistait bien des insuffisances et l'on constatait en particulier, que les importations céréaliers en provenance du marché mondial ne cessaient de croître, même en période de bonne pluviométrie, alors que les échanges céréaliers régionaux restaient très faibles. Aussi le Colloque de Mindelo, a-t-il ouvert un débat sur la nécessité et la possibilité de mettre en oeuvre des politiques agricoles, notamment des politiques d'échanges plus intenses dans le cadre d'un espace régional englobant pays sahéliens et pays du Golfe de Guinée d'Afrique de l'Ouest. Le Colloque a recommandé que "soit étudiée la mise en oeuvre d'un espace régional à l'intérieur duquel les productions nationales seraient protégées et les échanges inter-Etats encouragés".

L'idée d'une protection paraissait intéressante, mais l'examen du projet d'un espace régional protégé a soulevé des controverses et l'on s'est aperçu que ce projet se heurtait à de nombreuses difficultés, tant du point de vue de l'analyse économique que du point de vue des actions à prendre par les responsables politiques. Aussi, le CILSS et le Club du Sahel ont-ils décidé d'approfondir les connaissances sur les échanges régionaux de produits alimentaires, notamment de céréales, avant de proposer des actions concrètes et pratiques aux responsables des Etats sahéliens et aux responsables des agences de coopération qui s'efforcent de les aider.

Le Colloque qui s'est tenu à Lomé, en novembre 1989, a marqué une nouvelle étape dans la réflexion entreprise par les deux Secrétariats qui, pour la première fois, a été ouverte aux pays côtiers du Golfe de Guinée.

Le Colloque de Lomé avait pour but de faire le point sur la composition, l'ampleur et le dynamique des échanges agricoles et de s'interroger sur leur contribution à la sécurité alimentaire de la région.

Le Colloque a fait ressortir un certain nombre de points importants :

- il a montré, d'abord, que les échanges céréaliers régionaux sont plus importants qu'on ne le croit généralement. Ces échanges se font entre tous les pays

³ Comité Inter Etats pour la Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel.

d'Afrique de l'Ouest et certains pays d'Afrique Centrale. Des éclairages nouveaux ont été apportés sur les réseaux commerciaux informels, sur les marchés situés aux périphéries nationales, sur les réexportations de céréales importées du marché mondial par certains pays côtiers et acheminées par le commerce non déclaré vers les pays voisins. La place des réexportations est importante dans le commerce régional : les réexportations ont représenté environ les deux tiers des flux intra-régionaux de céréales au cours des deux dernières années.

- ensuite, on a mis en lumière le décalage entre les politiques étatiques et les faits. On a montré que le commerce privé des céréales est l'agent principal de la circulation des céréales dans la région. Les commerçants ont créé des zones de libre-échange de fait, libre-échange qui n'a jamais cessé au cours de l'histoire alors que l'intégration économique telle qu'elle est prônée par les Etats ne se fait qu'avec une grande lenteur.
- enfin, on a montré que les échanges reposent partiellement sur les avantages comparatifs des différentes zones de la région mais qu'ils reposent également sur les différences entre les politiques économiques et monétaires poursuivies par les gouvernements, différences dont les commerçants tirent parti avec dextérité. En outre, le commerce de réexportation est parfois encouragé pour diverses raisons, par certains Etats. Ces pratiques facilitent la pénétration de céréales importées, compromettant par là les politiques nationales de production et les échanges régionaux.

D'une façon générale, le Colloque de Lomé a considéré que les actions entreprises pour développer les échanges régionaux n'ont pas donné les résultats escomptés. Ces actions devraient être poursuivies mais repensées sur des bases plus pragmatiques et plus géographiquement circonscrites.

Et les participants réunis à Lomé sont convenus que, si de nombreuses mesures étaient nécessaires pour accroître la sécurité alimentaire des pays Membres du CILSS, il était particulièrement important :

- de modifier progressivement l'interface entre ces pays, les pays de leur entourage et les marchés mondiaux en développant les échanges inter-africains et en cherchant à tirer meilleur parti des complémentarités entre les agricultures de la région ;
- de rechercher avec réalisme des solutions pratiques aux divergences d'intérêt qui existent entre les Etats et au sein des Etats entre les objectifs à court et à long terme ;
- de mobiliser les agences de coopération en faveur de ces objectifs ;
- d'entretenir la dynamique de réflexion et d'action pour la sécurité alimentaire dans une région où les échanges traditionnels sont intenses. Le Colloque de Lomé a été l'occasion d'une première réflexion.

2. Organiser le dialogue entre pays du CILSS et pays de leur entourage : genèse du projet de "cellule"

a) **Réunion du Groupe inter-donateurs du Club du Sahel⁴ (Montpellier, décembre 1989)**

Les recommandations du séminaire de Lomé ont retenu l'attention du Groupe de Réflexion inter-donateurs du Club du Sahel qui s'est tenu à Montpellier, en décembre 1989.

Le Groupe a fait plusieurs observations sur ces recommandations :

- il a noté que le séminaire de Lomé avait permis un premier échange de vues sur le commerce des céréales en Afrique de l'Ouest et du Centre mais il a souligné qu'il reste beaucoup à faire pour que les pays de cette région prennent conscience qu'ils ont des intérêts communs dans ce domaine comme dans bien d'autres ;
- il a confirmé que le cadre régional du CILSS est trop restreint pour que l'on puisse discuter efficacement les perspectives des échanges régionaux des pays sahéliens et pour que l'on puisse aboutir à des décisions favorables à la croissance et à la complémentarité de ces échanges.

Il a donc entendu avec intérêt la proposition faite par le délégué du Canada, proposition formulée de la façon suivante :

On pourrait envisager de créer une *cellule* dont l'objectif serait la promotion des échanges régionaux en Afrique de l'Ouest et cette cellule pourrait avoir plusieurs caractères :

- 1) elle émanerait du Club du Sahel et tirerait pleinement parti de son dynamisme, de sa souplesse ainsi que de son expertise ;
- 2) elle serait porteur du thème des échanges régionaux et agirait en quelque sorte comme "lobby" auprès des hautes instances politiques de la région ;
- 3) elle serait à la fois petite, afin de lui conserver la souplesse nécessaire, mais son personnel devrait être choisi à un niveau suffisant pour avoir pleinement accès aux dirigeants africains ainsi qu'aux agences d'aide ;
- 4) elle devrait être ancrée dans une institution africaine. Celle-ci devrait être une enceinte non absorbante qui ne chercherait pas à l'accaparer mais constituerait un centre d'accueil respectueux de son mandat spécifique de la même manière que l'OCDE l'a été à l'égard du Club du Sahel ;
- 5) elle fonctionnerait en relation étroite et en collaboration avec les programmes actuels du Club et du CILSS concernant les échanges régionaux ;

⁴

Membres de ce Groupe : Allemagne, Autriche, Banque Mondiale, CCE, CILSS, Canada, Danemark, Etats-Unis, FMI, France, Italie, Japon, Pays-Bas, PNUD, Suède et Suisse.

- 6) dans un premier temps, son mandat serait limité et prévoirait, au terme d'une période suffisante d'expérimentation, une évaluation des progrès accomplis sur le plan régional avant d'engager, à plus long terme, les membres du Club sur cette expérience nouvelle.

Jugeant que cette proposition méritait d'être approfondie, le Groupe de Réflexion a demandé aux Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel :

- d'élaborer, à partir de la proposition, un projet de termes de référence, de plan d'action et de budget pour la cellule qui serait soumis aux membres du Groupe intéressés par son co-financement. Les représentants du Canada, de la France et des Etats-Unis ont indiqué officieusement que leurs agences pourraient participer au soutien de la cellule ;
- d'engager des discussions, à titre exploratoire, avec les dirigeants de la Banque Africaine de Développement afin de voir avec eux si la Banque serait disposée à être l'institution d'accueil de la cellule.

b) Premiers entretiens avec le Président de la Banque Africaine de Développement

En réponse aux voeux du Groupe de Réflexion, une mission exploratoire composée de M. Mahamane Brah (Secrétaire Exécutif du CILSS), M. Jean-H. Guilmette (Directeur du Club du Sahel) et Madame Anne de Lattre (Conseiller du Club du Sahel) a rencontré le Président de la Banque Africaine de Développement à Abidjan, le jeudi 18 janvier 1990.

La mission a exposé au Président l'objet de sa visite.

Interrogée sur les orientations du travail de la cellule, la mission a précisé que le mandat de la cellule serait de réaliser un travail d'animation, d'information auprès des autorités politiques nationales, des institutions à vocation régionale et de l'opinion publique en vue d'accélérer la prise de conscience des avantages de la promotion d'échanges régionaux en Afrique de l'Ouest et du Centre et de trouver quelques moyens pratiques de promouvoir ces échanges.

La cellule disposerait pour son travail de l'assistance technique du Secrétariat du Club du Sahel.

La cellule devrait en particulier :

- porter à la connaissance des responsables politiques d'Afrique de l'Ouest et du Centre, les informations nouvelles sur les échanges régionaux, en particulier les résultats des recherches en cours et à venir sur les espaces régionaux et sous-régionaux obtenus par les réseaux du CILSS et du Club du Sahel ;
- orienter les recherches et les travaux ultérieurs, en particulier ceux du CILSS et du Club du Sahel et renforcer les réseaux de chercheurs africains ;
- recueillir les réactions des responsables africains de la région à propos de l'influence actuelle et de l'impact souhaité des échanges régionaux sur la politique économique en général et la politique agricole en particulier ;
- étudier avec ces responsables, la possibilité d'organiser un dialogue permanent entre pays sahariens et pays du Golfe de Guinée sur la valorisation croissante de leurs avantages comparatifs ;

- organiser la participation des agences de coopération ainsi que d'autres acteurs africains et non africains à ce dialogue.

La mission a expliqué les raisons pour lesquelles les agences de coopération avaient pensé que la Banque Africaine de Développement pouvait être l'institution d'accueil la plus appropriée pour la cellule :

- d'abord, la Banque dispose en Afrique et dans la communauté internationale d'un crédit incontestable ;
- ensuite, la Banque a su promouvoir en son sein un esprit de partenariat très positif entre les régionaux et les non-régionaux ;
- enfin, la Banque s'efforce, de plus en plus, d'engager une réflexion novatrice et prospective sur toutes les formes de promotion des actions de coopération régionale, y compris le dialogue inter-Etats sur les politiques de développement.

Le Président a favorablement accueilli les propositions de la mission qu'il a considérées comme très intéressantes. Il a observé que les objectifs de la cellule correspondent effectivement aux objectifs d'intégration économique et de développement du commerce africain qui sont ceux de la Banque Africaine de Développement. Il a estimé qu'il était opportun de mettre les idées de la cellule à l'épreuve dans une zone géographiquement circonscrite et pendant une période limitée dans le temps. Il a conseillé que la mission étudie, avec les services de la Banque, les aspects juridiques, administratifs et pratiques du projet de cellule de promotion des échanges régionaux en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Le Président a estimé que la période envisagée pour le "portage" de la cellule à la Banque devrait permettre de faire une opinion sur l'opportunité d'un tel arrangement et sur ses possibilités d'évolution. Pendant cette période, la cellule ne devrait pas constituer une charge financière pour la Banque. Pour manifester l'intérêt personnel qu'il portait à ce projet, M. Babacar N'Diaye a indiqué qu'il répondrait à l'invitation des Chefs d'Etat du CILSS qui devaient tenir une Conférence en Guinée Bissau, les 8 et 9 février 1990.

c) Réunion du Club du Sahel et des Instances politiques du CILSS, en février 1990

En février 1990, la réunion du Club du Sahel, la réunion du Conseil Ministériel du CILSS et la Conférence des Chefs d'Etat du CILSS ont été tenues successivement à Bissau.

La réunion du Club du Sahel a réuni les représentants à haut niveau des agences de coopération, membres du Club avec les Ministres de l'Agriculture et les Ministres du Plan des pays sahéliens.

Lorsqu'ils ont abordé la question de la "cellule", les participants ont félicité le CILSS et le Club d'avoir organisé la réunion de Lomé. Ils ont mis en exergue l'importance de l'intégration économique, pour garantir un développement durable des économies nationales. Ils ont approuvé les conclusions de Lomé. Ils ont accordé leur soutien à l'initiative de "cellule" proposée par le groupe inter-donateurs réuni à Montpellier, initiative destinée à assurer le suivi du colloque de Lomé.

La 25ème session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS a discuté également le projet de cellule de promotion des échanges régionaux. Elle a souligné notamment que :

"La nouvelle vision de l'intégration régionale nécessitera une autre dynamique entre les Etats Membres du CILSS, entre le CILSS et les autres organisations régionales, entre les Etats sahéliens et les autres pays de l'Afrique de l'Ouest".

"L'objectif recherché est de mettre en oeuvre une intégration régionale qui implique : une approche commune, une démarche concrète, des efforts partagés, des politiques coordonnées, des stratégies intégrées".

Enfin, la IXe Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays Membres du CILSS a engagé le CILSS "à promouvoir l'intégration des économies de la sous-région sur la base des complémentarités et de la nécessaire solidarité entre pays, en relation avec les autres institutions concernées".

Et après avoir entendu une communication du Président de la Banque Africaine de Développement, elle a appuyé "la décision de la Banque de s'investir davantage dans la réflexion sur les problèmes de sécurité alimentaire, notamment la production et les échanges agricoles".

d) Préparation d'un projet de "cellule de promotion des échanges régionaux"

Sur la base de ces encouragements, les Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel ont poursuivi plus avant leurs réflexions sur le projet d'une "cellule" dont la Banque pourrait être l'institution d'accueil et ils ont transmis au Président de la Banque des indications un peu plus détaillées sur ce que pourraient être les objectifs, les méthodes et les moyens d'action de la cellule.

Une délégation, composée de M. Mahamane Brah et de Madame de Lattre, a rendu visite à la Banque du 12 au 16 mars 1990. Elle a discuté avec les services de la Banque et recueilli de nombreux renseignements, elle s'est entretenue avec le Président de la Banque. Ces renseignements et ces entretiens ont permis d'établir les grandes lignes d'un document de projet et un budget provisoire pour la cellule.

On trouvera dans la dernière partie de cette note quelques indications à ce sujet.

III. PROJET DE MISE EN OEUVRE DE LA CELLULE ET BUDGET PRÉVISIONNEL

La mise en oeuvre de la "cellule de promotion des échanges régionaux" fera l'objet d'un projet du Secrétariat du Club du Sahel, projet à propos duquel des lettres et/ou un document d'entente et un document de projet seront échangés entre l'OCDE et la Banque Africaine de Développement.

On fera ci-dessous une description sommaire des responsabilités respectives de la Banque Africaine de Développement, de la cellule, des membres du Club du Sahel, de l'OCDE et du Secrétariat du Club du Sahel pour l'exécution de ce projet.

1. Responsabilités de la Banque Africaine de Développement

a) Cadre général

Placée sous l'autorité du Président de la Banque Africaine de Développement, la cellule sera rattachée au Vice-Président chargé des opérations centrales de la BAD.

La Banque laissera toute liberté à la cellule pour l'exécution de son mandat.

Le responsable de la cellule sera nommé d'un commun accord entre le Président de la Banque et les bailleurs de fonds de la cellule. Ce responsable signera un contrat avec la BAD sur la base de termes de référence précisés dans le document de projet.

Pendant la durée du projet (environ 30 mois), la cellule ne constituera pas une charge financière pour la Banque. Cette disposition ne préjuge pas du soutien que la BAD pourrait apporter à la cellule au terme de la période prévue pour le projet.

La Banque offrira différents services à la cellule : un soutien intellectuel, un soutien logistique pour l'exécution de son budget, un cadre contractuel pour ses agents.

Les services logistiques porteront sur l'installation de la cellule dans les locaux de la Banque et les paiements afférents à ses dépenses (salaires, missions, loyers, etc...). Le cadre contractuel offert par la Banque permettra de donner au personnel de la cellule le statut des assistants techniques recrutés dans le cadre des projets bilatéraux financés au bénéfice de la Banque par certains pays non régionaux. Le statut du personnel de la Banque sera le cadre de référence pour le paiement des salaires du personnel de la cellule et pour le paiement des autres avantages prévus par le statut.

b) Gestion de la cellule

La Banque Africaine de Développement ouvrira un compte bancaire unique pour la cellule dans une banque d'Abidjan (Côte d'Ivoire). Ce compte recevra les contributions versées pour le projet au compte du budget du Secrétariat du Club du Sahel à l'OCDE.

Les contributions versées au compte bancaire unique serviront à couvrir les dépenses de fonctionnement et les dépenses opérationnelles de la cellule. Les services financiers de la Banque feront les paiements de ces dépenses. Ils fourniront au responsable de la cellule tous les justificatifs afférents à ces dépenses.

Lorsque le projet se terminera, les fonds non utilisés par la cellule seront transférés aux bailleurs de fonds en proportion de leurs contributions respectives.

2. Responsabilités de la cellule

En se reportant aux termes de référence de son mandat, le responsable de la cellule rédigera un programme de travail général pour toute la durée du projet et un programme annuel détaillé. Il transmettra le programme à la BAD, aux bailleurs de fonds et au Secrétariat du Club du Sahel.

Le responsable de la cellule choisira son personnel et ses consultants. Il établira lui-même les termes de référence et les honoraires de ses consultants. Il veillera à la qualité des travaux de son personnel et de ses consultants.

Le responsable de la cellule tiendra la comptabilité de la cellule en collaboration avec les services financiers de la BAD. Il enverra chaque trimestre les justificatifs des dépenses de la cellule aux services financiers de l'OCDE.

3. Responsabilités des bailleurs de fonds de la cellule

Les bailleurs de fonds de la cellule approuveront les termes de référence de la cellule et le programme de travail annuel. Ils se réuniront périodiquement pour orienter les travaux de la cellule.

Les bailleurs de fonds nommeront le responsable de la cellule après avoir consulté le Président de la BAD.

Le financement des dépenses de fonctionnement de la cellule sera couvert par les contributions volontaires des bailleurs de fonds qui détermineront la part respective de chacun d'entre eux dans le montant total du budget. Si de nouveaux bailleurs de fonds souhaitent se joindre au groupe des fondateurs de la cellule, les parts respectives de chaque financier seront modifiées en conséquence.

Les bailleurs de fonds prendront un engagement financier vis-à-vis de l'OCDE pour toute la durée du projet. Ils verseront à l'OCDE les contributions inscrites au budget pour le démarrage de la cellule, un mois après la signature du document de projet. Pour les deux périodes de douze mois suivant le démarrage de la cellule ils avisieront l'OCDE de leur engagement et verseront leurs contributions un mois avant le début de chacune des périodes.

Le financement des dépenses opérationnelles de la cellule (enquêtes, études, ateliers de travail etc..) sera décidé d'un commun accord entre les bailleurs de fonds, le responsable de la cellule et le Secrétariat du Club du Sahel suivant les besoins du programme de travail.

Les bailleurs de fonds recevront chaque année un rapport sur les activités de la cellule et sur l'exécution de son budget.

Les bailleurs de fonds s'engageront à couvrir les frais encourus par l'OCDE et le Secrétariat du Club du Sahel pour le soutien logistique du projet de cellule de promotion des échanges régionaux.

3. Responsabilités de l'OCDE et du Secrétariat du Club du Sahel

Le cadre juridique de la cellule fera l'objet d'un échange de lettres et/ou d'un mémorandum entre l'OCDE et la BAD et d'un document de projet signé par les parties concernées.

Les services financiers de l'OCDE feront un audit de la comptabilité de la cellule au terme de la période de démarrage (6 mois) et un audit annuel de la comptabilité de la cellule suivant les procédures d'audit interne de l'Organisation. Leur rapport sera transmis à la BAD, aux bailleurs de fonds et au Secrétariat du Club du Sahel.

Le Secrétariat du Club du Sahel rédigera le document de projet de la cellule et participera à l'élaboration de son programme de travail. Il donnera son assistance pour l'exécution de ce programme. En collaboration avec le responsable de la cellule, il fera un rapport annuel sur l'exécution de ce programme de travail au Groupe de Réflexion inter-donateurs du Club du Sahel.

Le Secrétariat du Club du Sahel sera tenu au courant de l'élaboration et de l'exécution du budget de la cellule. Il approuvera les versements périodiques qui seront faits au compte bancaire unique ouvert par la Banque Africaine de Développement dans une banque d'Abidjan (Côte d'Ivoire) pour couvrir les dépenses de la cellule.

RECAPITULATION PROJET DE BUDGET DE LA CELLULE

(1er juillet 1990 au 31 décembre 1992)

(Milliers de francs français)
(arrondis)

	01 Juillet 31 Décembre 1990	1991	1992	TOTAL
--	-----------------------------------	------	------	-------

Budget de fonctionnement	1.658.000	2.878.000	3.010.000	7.546.000
Budget d'opérations	700.000	1.300.000	1.300.000	3.300.000
Soutien logistique du Secrétariat du Club du Sahel	1.500.000	1.500.000	1.500.000	3.000.000
T O T A L	2.358.000	5.678.000	5.810.000	13.846.000

the first time, the author has been able to obtain a complete solution of the problem of the motion of a rigid body about a fixed point, in which the forces acting on the body are not necessarily conservative.

The author wishes to thank Dr. J. C. Maxwell for his valuable suggestions and criticisms.

London, June 1900.

J. H. D. G. M.

RECAPITULATION PROJET DE BUDGET DE LA CELLULE

(1er juillet-31 décembre 1990)

(Milliers de F français - Arrondis)

		SALAIRS	INDEMNITES (Forfait 40% du salaire)
B U D G E T	D E		
FONCTIONNEMENT			
Personnel Permanent			
Directeur (D2)		290.000	116.000
Expert (P5 Ec1)		202.000	82.000
Secrétaire		65.000	25.000
Indemnités d'installation			40.000
Missions (billets, per diems)		200.000	
Communications Tel		30.000	
Location de bureaux		100.000	
Photocopies		20.000	
Documentation		20.000	
Fournitures		40.000	
Dépenses en Capital (H.T.)			
Mobilier		120.000	
Photocopieuse		48.000	
Telex		72.000	
Telefax		48.000	
Ordinateur		40.000	
Imprévus		100.000	
TOTAL		1.395.000	263.000
TOTAL GENERAL		1.658.000	

RECAPITULATION PROJET DE BUDGET DE LA CELLULE

BUDGET D'OPERATIONS - 1er juillet au 31 décembre 1990

	INTITULÉ	MONANT
	BUDGET D'OPERATIONS	
Consultants (Honoriaires, Voyages, Per diems)		300.000
Publications		200.000
Réunions (Conférences de presse, interprètes, ateliers de travail)		200.000
TOTAL		700.000

RECAPITULATION PROJET DE BUDGET DE LA CELLULE

(1er janvier-31 décembre 1991)

(Milliers de F français - Arrondis)

	SALAIRS	INDEMNITES (Forfait 40% du salaire)
B U D G E T D E FONCTIONNEMENT		
Personnel Permanent		
Directeur (D2)	580.000	233.000
Expert (P5 Ec1)	404.000	161.600
Expert (P3 Ec1)	284.000	113.600
Secrétaire	130.000	52.000
Indemnités d'installation		20.000
Missions (billets, per diems)	400.000	
Communications Tel	60.000	
Location de bureaux	200.000	
Photocopies	40.000	
Documentation	20.000	
Fournitures	40.000	
Entretien du matériel	40.000	
Imprévus	100.000	
TOTAL	2.298.000	580.200
TOTAL GENERAL	2.878.000 (arrondis)	

RECAPITULATION PROJET DE BUDGET DE LA CELLULE

BUDGET D'OPERATIONS - 1er janvier au 31 décembre 1991

(Milliers de FCFA - arrondis)

INTITULÉ	MONTANT
<hr/>	
BUDGET D'OPERATIONS	
Consultants (Honoraires, Voyages, Per diems)	600.000
Publications	300.000
Réunions (Conférences de presse, interprètes, ateliers de travail)	400.000
<hr/>	
TOTAL	1.300.000

RECAPITULATION PROJET DE BUDGET DE LA CELLULE

(1er janvier-31 décembre 1992)

(Milliers de F français - Arrondis)

	SALAIRES	INDEMNITES (Forfait 40% du salaire)
B U D G E T D E FONCTIONNEMENT		
Personnel Permanent		
Directeur (D2)	580.000	233.000
Expert (P5 Ec1)	404.000	161.600
Expert (P3 Ec1)	284.000	113.600
Secrétaire	130.000	52.000
Provision pour hausse du coût de la vie	100.000	52.000
Missions	400.000	
Communications Tel	60.000	
Location de bureaux	200.000	
Photocopies	40.000	
Documentation	20.000	
Fournitures	40.000	
Entretien du matériel	40.000	
Imprévus	100.000	
TOTAL	2.398.000	612.200
TOTAL GENERAL	3.010.000 (arrondis)	

RECAPITULATION PROJET DE BUDGET DE LA CELLULE

BUDGET D'OPERATIONS - 1er janvier au 31 décembre 1992

(Milliers de FCFA - arrondis)

INTITULE

MONTANT

BUDGET D'OPERATIONS

Consultants (Honoraires, Voyages, Per diems)	600.000
Publications	300.000
Réunions (Conférences de presse, interprètes, ateliers de travail)	400.000
TOTAL	1.300.000

PROJET DE

**Termes de référence de la Cellule pour la
promotion des échanges régionaux
en Afrique de l'Ouest**

Introduction

Depuis quelques années, les connaissances disponibles sur le fonctionnement de la chaîne alimentaire, en particulier sur le commerce entre les pays d'Afrique de l'Ouest et quelques pays d'Afrique Centrale (Tchad, Cameroun, RCA), ensemble que l'on désignera ci-après par la "région", ont beaucoup progressé.

Le Colloque de Lomé a fait le bilan de ces connaissances.

D'abord, en ce qui concerne le commerce privé, enregistré ou non, la connaissance des acteurs, de leur organisation, de leurs motivations s'est enrichie. Des éclairages nouveaux ont été apportés sur les réseaux commerciaux informels sur les marchés situés aux périphéries nationales, sur toute une réalité que l'on a coutume de laisser dans l'ombre parce qu'elle sort des cadres institutionnels où se font les politiques. La place des réexportations de céréales, importées du marché mondial par certains pays côtiers et acheminées par le commerce non déclaré, vers les pays voisins a été mise en évidence. Cette place est importante dans le commerce régional puisque les réexportations représentent environ les deux tiers des flux intra-régionaux de céréales au cours des dernières années.

S'agissant du commerce des produits de l'élevage, il n'y a pas à proprement parler d'avancée de la connaissance, mais plutôt une prise de conscience nouvelle de l'ampleur des problèmes, hors du cercle des spécialistes de la question. Le marché des viandes dans la région est caractéristique des problèmes de production et d'échanges du Sahel et des liens étroits qui lient son sort à celui des pays côtiers et du marché mondial. La part croissante des viandes importées par la région a été mise en évidence à Lomé : environ 15 % du marché de l'Afrique de l'Ouest et du centre en 1970, 60 % en 1987. Faute d'une efficacité de la filière et du fait de la concurrence des viandes africaines fortement subventionnées, les pays sahéliens exportent de moins en moins de viande alors qu'ils disposent d'une capacité de production importante, à des coûts comparables à ceux des principaux producteurs du marché mondial, nets de subventions.

Constatant les dysfonctionnements des échanges dans la région, le Colloque de Lomé a évoqué pour la première fois l'idée d'une méthode d'animation de la réflexion et de la négociation sur le commerce régional. Cette idée a pris forme à Montpellier (groupe de réflexion inter-donateurs du Club du Sahel), à Bissau (réunion du Club du Sahel et des instances du CILSS) et lors de discussions avec le Président et les services de la Banque Africaine de Développement.

Ces différentes rencontres ont permis de convenir qu'il serait opportun de créer une "cellule pour la promotion des échanges régionaux" à la Banque Africaine de Développement.

Objectifs de la cellule

Quel sera le rôle de la cellule ? La cellule pourrait jouer un rôle dans plusieurs directions convergentes :

- d'abord, la cellule peut contribuer à une prise de conscience chez les gouvernements et les acteurs économiques influents de la région que les pays peuvent tirer parti d'une ouverture de leurs économies et d'une meilleure adéquation entre la théorie et la pratique des échanges régionaux ;
- ensuite, la cellule peut participer à l'examen des mesures qui pourraient être prises pour développer les avantages comparatifs entre les différentes zones de la région et des mesures qui paraissent possibles pour commencer d'organiser un espace régional ou des espaces sous-régionaux viables ; elle peut faciliter la mise en oeuvre de ces mesures ;
- enfin, la cellule peut faire des suggestions et donner des conseils sur les méthodes et les moyens de politiques mieux concertées et mieux harmonisées pour faire évoluer l'interface entre la région et les marchés mondiaux.

Les agences de coopération seront associées très étroitement aux travaux de la cellule car elles sont en mesure de prendre des dispositions d'ordre politique et pratique pour favoriser la coopération voire l'intégration régionales.

Méthodes de travail de la cellule

Pour exécuter les fonctions qui lui sont confiées, la cellule utilisera différentes méthodes.

Participation aux études macro-économiques et diffusion de ces études

Elle participera à la synthèse, orientera et complètera les études en cours et les études futures de caractère macro-économique sur l'intégration régionale. Elle les diffusera le plus largement possible aux autorités politiques de la région et aux acteurs influents de la société civile, elle recueillera et transmettra leurs réactions et leurs suggestions ; elle leur donnera des conseils.

Les études macro-économiques proviendront de différentes institutions. La cellule devra les connaître. On citera ci-dessous à titre d'exemple les études de caractère macro-économique entreprises par le Club du Sahel qui serviront au travail de la cellule.

Il s'agit des études qui seront exécutées pendant les deux prochaines années par "Associates for International Resources and Development". Ces études portent sur les échanges en Afrique de l'Ouest. Elles ont pour but :

- d'examiner les directions que devraient prendre les échanges de produits agricoles bruts et transformés afin d'être mieux accordés avec les avantages comparatifs internationaux et régionaux ;
- de répertorier les obstacles de différente nature (politiques de l'Etat, insuffisances de l'infrastructure etc.) qui freinent les échanges régionaux ;
- d'étudier les possibilités de réforme des politiques commerciales et monétaires régionales et les motifs de telles réformes (par exemple, un tarif extérieur commun pour protéger la production de riz en Afrique de l'Ouest) ;
- d'apprécier les conséquences des réformes des politiques commerciales et monétaires sur la sécurité alimentaire des pays sahéliens.

Participation aux études sur les échanges et diffusion de ces études

Les remarques faites sur le rôle de la cellule à propos des études macro-économiques s'appliquent aux études en cours sur les échanges régionaux, études qui sont faites sous l'égide de l'Iram.

Ces études ont pour objet de faire progresser les connaissances sur les échanges régionaux et sous-régionaux. Elles ont pour but d'utiliser ces connaissances pour fonder des propositions de réforme de la politique de coopération et d'intégration régionales.

La cellule participera à ces travaux. Elle utilisera le réseau de chercheurs africains associés aux travaux du CILSS et du Club du Sahel, notamment aux études de l'Iram. Elle s'efforcera de renforcer ce réseau et elle s'appuiera sur lui.

La cellule se tiendra au courant des travaux entrepris par d'autres institutions sur les échanges régionaux et elle en tirera parti.

La cellule pourra proposer de nouvelles études qu'elle entreprendrait elle-même si ces études permettent de faire avancer les efforts de coopération et d'intégration régionales.

Enquêtes ponctuelles

Des projets sont mis en oeuvre, en coopération entre les Etats africains et les bailleurs de fonds, pour accroître les échanges de produits alimentaires en Afrique de l'Ouest. La cellule suivra ces projets, elle les analysera, elle en tirera les leçons positives et négatives. Elle diffusera largement les résultats de ces enquêtes. Le cas échéant, elle pourra proposer des projets qui permettraient d'accroître ou de faciliter les échanges de produits alimentaires.

Moyens d'action de la cellule

Le projet de cellule de promotion des échanges régionaux sera divisé en trois étapes.

Première étape

La première étape aura une durée de six mois pendant laquelle la cellule :

- s'installera à la Banque Africaine de Développement et recruterá une partie de son personnel ;
- rédigera le programme de travail pour la première année de son existence ;
- prendra des contacts avec les autorités de plusieurs pays côtiers (Côte d'Ivoire, Togo, Nigéria, Cameroun) et avec la CEDEAO ;
- participera aux travaux du réseau CILSS/Club sur les échanges régionaux ;
- établira un document de synthèse sur ses objectifs et les connaissances acquises sur les échanges régionaux en vue d'une large diffusion dans la région ;
- fera des communications aux instances politiques de certaines institutions régionales en Afrique de l'Ouest et au Groupe de réflexion du Club du Sahel sur les questions qui relèvent de sa compétence ;

- organisera ses méthodes de communication afin d'atteindre la plus large audience possible dans la région à laquelle elle s'intéresse.

Deuxième étape

La deuxième étape aura une durée de douze mois. Pendant cette période, la cellule :

- terminera son organisation et son recrutement ;
- exécutera son programme de travail et établira un programme pour la période suivante ;
- poursuivra ses contacts avec les pays de la région ;
- participera aux travaux sur les échanges régionaux faits par d'autres institutions, en particulier le CILSS/Club du Sahel ; elle diffusera ces travaux après les avoir analysés, critiqués et en avoir fait la synthèse ;
- fera la synthèse des projets entrepris pour faciliter les échanges régionaux et diffusera les résultats de ces projets ; donnera, le cas échéant, des idées de projets et des conseils sur la façon de les mettre en oeuvre ;
- favorisera les rencontres de chercheurs régionaux et non régionaux sur les sujets de son ressort ;
- diffusera le plus largement possible les connaissances acquises dans les pays sahéliens et les pays côtiers du Golfe de Guinée.

Troisième étape

La cellule poursuivra pendant la dernière période du projet (douze mois), les travaux entrepris pendant la période précédente.

Elle fera le bilan de son travail en vue d'une Conférence régionale sur les échanges régionaux et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.